



**Conseil d'administration
Séance du 11 juillet 2022**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 53/2022	QUESTIONS RELATIVES A LA FORMATION
	Questions évoquées en CFVU le 8 juillet 2022

Vu les articles L712-1 à L712-6 modifiés

Vu l'article L712-6-1 modifié

Vu l'article L719-7 du code de l'éducation

Vu l'avis de la Commission Formation et Vie Universitaire du 8 juillet 2022

Le Conseil d'Administration approuve les dispositifs de bourses attribués par les composantes.

Documents annexés.

A Saint Etienne le 12 juillet 2022

Le Président du Conseil d'Administration,
Président de l'Université,

Florent PIGEON

POUR : 23

CONTRE : 0

ABST : 0



Les dispositifs d'attractivité de l'École d'économie, UJM

01 Juillet 2022

L'École d'économie offre à ses étudiants une large palette de dispositifs sur condition d'excellence académique pour financer partiellement ou totalement ses études (bourse d'excellence, d'attractivité internationale entrante, de mobilité sortante, gratification de stage de recherche). Ceux-là viennent s'ajouter à d'autres dispositifs sur critères sociaux ou académiques proposés par ailleurs.

Ces dispositifs sont sous la responsabilité de la direction de l'École d'économie. Le processus d'appel à candidature et de sélection des dossiers est présidé par le responsable des dispositifs d'attractivité de l'École d'économie (Antoinette Baujard, econ.scholarships@univ-st-etienne.fr). Une fois la bourse obtenue, les étudiants lauréats sont suivis par le responsable de leur diplôme ; le règlement financier est effectué par la gestionnaire financière (Sara Bouachmir, sara.bouachmir@univ-st-etienne.fr) en lien avec les instances pédagogiques attestant de l'assiduité des étudiants.

Le montant maximum alloué pour l'ensemble des dispositifs d'attractivité repose sur le budget prévisionnel de l'école d'économie fixé annuellement et sur des financements extérieurs spécifiques. Les enveloppes attribuées a priori à chaque dispositif sont fongibles entre elles ; aussi la commission de sélection des dossiers peut décider de réallouer les masses entre les différents dispositifs si l'évaluation des dossiers le justifie.

Pour tous les dispositifs, les conditions de candidature et informations complémentaires sont disponibles sur la page: <https://se2.univ-st-etienne.fr/fr/etudier-a-se2/financer-ses-etudes.html> (version en langues française et anglaise); Contact: econ.scholarships@univ-st-etienne.fr

Le déroulement d'attribution des bourses comprend deux calendriers distincts: l'un au printemps qui régit l'appel et la sélection des candidatures pour les bourses ES, IS, MS; et l'autre en hiver pour l'appel et la sélection des candidatures pour la bourse RS (calendriers documents ci-joints). La sélection est réalisée par un comité de sélection collégial dont la composition est précisée ci-dessous.

L'École d'économie se réserve la possibilité de mener toute action de communication et de promotion autour des dossiers sélectionnés, avec la participation active des candidates et candidats retenus.

Bourse ES: Bourse d'excellence / Excellence Scholarship

Objectifs généraux: Dispositif d'attractivité à destination des étudiants locaux (notamment pour leur éviter d'avoir à travailler pendant leurs études ou pour attirer loin de notre bassin de recrutement)

Bourse de 600 euros par mois pendant 10 mois, versement sur condition d'assiduité

Formations concernées dans l'école d'économie: L3,M1,M2

Critère d'éligibilité: Dossier de candidature complet (voir liste des pièces exigées sur la page dédiée), Avoir été accepté dans l'un des programmes de formations éligibles de l'école d'économie

Critères d'attribution : Excellence académique; Cohérence du projet professionnel en économie (que le projet soit en recherche ou non-académique)

Membres de la commission de sélection votants: Responsable de chaque formation (L3ECO, M1APE, M2 IEGI, M2 CDT, M2IP), Direction de l'école, Direction du laboratoire, Responsable du dispositif d'attractivité ; Invités permanents de la commission de sélection: Chargé des relations extérieures de l'école d'économie, Responsable des Relations internationales, Gestionnaire financier de l'école d'économie

Bourse IS: Bourse d'attractivité internationale / Ingoing International Scholarship

Objectifs généraux: Attractivité de la mobilité entrante, à destination des étudiants internationaux pour intégrer les formations de l'école d'économie

Bourse de 600 euros par mois pendant 10 mois, versement sur condition d'assiduité

Formations concernées dans l'école d'économie: L2,L3,M1,M2

Critère d'éligibilité: Dossier de candidature complet voir liste des pièces exigées sur la page dédiée), Avoir été accepté dans l'un des programmes de formation de l'école d'économie; Étudier à l'étranger depuis au moins 3 ans (Ceux qui sont actuellement en France depuis plus d'un an ne sont pas éligibles)

Critères d'attribution : Excellence académique ; Cohérence du projet professionnel (recherche ou non-académique)

Membres de la commission de sélection votants: Responsable de chaque formation (L3ECO, M1APE, M2 IEGI, M2 CDT, M2IP), Direction de l'école, Direction du laboratoire, Responsable du dispositif d'attractivité ; Invités permanents de la commission de sélection: Chargé des relations extérieures de l'école d'économie, Responsable des Relations internationales, Gestionnaire financier de l'école d'économie

Bourse MS: Bourse de mobilité sortante / Outgoing Mobility Scholarship

Objectifs généraux: Aide des étudiants de l'école à partir en mobilité (Erasmus, partenariats, autres dispositifs)

Formations concernées dans l'école d'économie: L3,M1,M2

Bourse de 1500 ou 3000 euros versée au début de la mobilité, versement sur condition d'inscription et de présentation sur place

Critère d'éligibilité: Dossier de candidature complet voir liste des pièces exigées sur la page dédiée), Être étudiant dans l'un des programmes de formation de l'école d'économie; et avoir été accepté dans un programme d'échange international pour aller étudier dans une université étrangère

Critères d'attribution : Excellence académique; Les co-diplomations et les partenariats privilégiés de l'école d'économie sont a priori favorisés

Membres de la commission de sélection votants: Responsable de chaque formation (L3ECO, M1APE, M2 IEGI, M2 CDT, M2IP), Direction de l'école, Direction du laboratoire, Responsable du dispositif d'attractivité ; Invités permanents de la commission de sélection: Chargé des relations extérieures de l'école d'économie, Responsable des Relations internationales, Gestionnaire financier de l'école d'économie

Bourse RS: Gratification de stage recherche/ Research Internship Scholarship

Objectifs généraux: Fournir un financement pour la gratification de stage recherche réalisé au laboratoire GATE Lyon Saint-Etienne et versé par le laboratoire

Formations concernées dans l'école d'économie: M1,M2

Financement d'une gratification de stage au tarif horaire légal (environ 595 euros par mois), versement sur condition d'assiduité ; non-cumulable avec d'autres dispositifs d'attractivité de l'École d'économie

Critère d'éligibilité: Dossier de candidature complet voir liste des pièces exigées sur la page dédiée), Avoir un projet de mémoire au GATE et un projet professionnel dans la recherche; Ouvert pour les stagiaires d'autres universités

Critères d'attribution : Excellence académique; Qualité du projet de mémoire et cohérence du projet de thèse

Membres de la commission de sélection votants: Responsable de chaque formation (M1APE, M2 IEGI, M2IP), Direction de l'école, Direction du GATE Lyon Saint-Etienne, un représentant stéphanois pour chacun des 2 axes de l'UMR représenté à l'école d'économie, Responsable du dispositif d'attractivité ; Invités permanents de la commission de sélection: Chargé des relations extérieures de l'école d'économie, Gestionnaire financier de l'école d'économie



Document financier des dispositifs d'attractivité de l'École d'économie,
UJM, 2022-2023
01 Juillet 2022

Pour tous les dispositifs, les conditions de candidature et informations complémentaires sont disponibles sur la page: <https://se2.univ-st-etienne.fr/fr/etudier-a-se2/financer-ses-etudes.html>
(version en langues française et anglaise)

Contact: econ.scholarships@univ-st-etienne.fr

Dispositifs proposés

ES : Bourse d'excellence

IS : Bourse d'attractivité internationale

MS : Bourse de mobilité sortante

RS : Financement de stage recherche

Enveloppe de l'appel 2022-2023

- Bourse ES: 2 bourses de 600 euros par mois sur 10 mois
- Bourse IS: 6 à 7 bourses de 600 euros par mois sur 10 mois, dont 3 financés par UJM / Métropole
- Bourse MS: 2 bourses de 3000 euros
- Bourse RS: enveloppe de 3 financements de 3 mois de stage

Ces masses ne seront confirmées et définitives qu'au 07/07/2022 pour les bourses ES, IS, MS; et au 06/02/2023 pour la bourse RS.

Calendrier

Les appels ES, IS et MS 2022-2023 sont lancés sur le calendrier de printemps suivant:

- Date de lancement des appels: 01/05/2022
- Dead-line dépôt de dossier: Lundi 30/05/2022, minuit
- Réunion de la commission: Jeudi 09/06/2022 (10h4, salle de séminaire)
- Notification de sélection: Lundi 13/06/2022
- Confirmation exigée par les étudiants lauréats et sur liste complémentaire: 07/07/2022
- Liste définitive des lauréats: 11/07/2022

L'appel Financement de stage recherche (RS) sera lancé sur le calendrier hiver suivant:

- Date de lancement des appels: 01/12/2022
- Dead-line dépôt de dossier: Lundi 26/01/2023, minuit
- Réunion de la commission: Mardi 31/01/2023 (9h15 salle de séminaire ou, en l'absence de séminaire, 10h45)
- Notification de sélection: Lundi 06/02/2023

BOURSES D'EXCELLENCE

Faculté de droit

Les bourses d'excellence font partie de la stratégie de la Faculté de droit afin de créer une émulation autour des formations qu'elle propose.

Elle souhaite ainsi donner aux meilleurs étudiants les moyens de leur réussite et de leurs ambitions en leur permettant de se concentrer sur leurs études. Ces bourses d'excellence (cumulables avec une bourse sur critère social) constituent un des leviers importants de réussite en master.

Ce dispositif a pour but également de réduire le phénomène de départ de ses meilleurs éléments vers d'autres établissements pour des formations semblables ou équivalentes. Cette tendance est particulièrement constatée lors de l'accès en master.

Pour cette raison, la Faculté de Droit souhaite soutenir l'investissement de ses meilleurs éléments sur notre territoire grâce à un dispositif de soutien financier à l'excellence.

La Faculté de droit se donne également les moyens de récompenser l'excellence des étudiants extérieurs à l'Université Jean Monnet.

1. Objet

Quatre bourses d'excellence sont proposées :

- Trois bourses seront attribuées aux 3 étudiants les mieux classés parmi les 15 premiers de la licence 3. Au moins une de ces bourses sera attribuée à un étudiant boursier.
- Une bourse d'attractivité sera attribuée à un étudiant extérieur à l'UJM sélectionné selon l'excellence de son dossier.

2. Conditions de candidature :

L'attribution de la bourse sera conditionnée à l'inscription des étudiants lauréats au sein de l'un des masters de l'Université de Droit de l'Université Jean Monnet sur les deux années de master.

Les contributions de soutien à l'excellence seront attribuées aux étudiants dont les dossiers auront été sélectionnés par la Faculté de droit.

En ce qui concerne les **bourses d'excellence attribuées aux étudiants de la Faculté de droit de Saint-Etienne**, l'appel à candidature est ouvert aux quinze premiers étudiants issus de la promotion de licence 3 de la Faculté de droit de Saint-Etienne, s'engageant à effectuer leurs deux années de master au sein de la Faculté de droit de Saint-Étienne.

En ce qui concerne la **bourse d'excellence attribuée à l'étudiant extérieur à la Faculté de droit de Saint-Etienne**, l'appel à candidature est ouvert aux étudiants qui s'engagent à effectuer leurs deux années de master à la Faculté de droit. La sélection se fera uniquement au regard de la l'excellence du dossier.

En cas de défection, l'étudiant classé au rang suivant pourra être sollicité.

3. Modalités de candidature :

Pour demander ce soutien financier, les étudiants concernés devront compléter un dossier simple de demande. Ce document devra être retourné à l'adresse dédiée mise en place au sein de la Faculté de droit.

4. Modalités de versement :

La bourse sera attribuée pour une durée de 2 ans. En cas d'interruption du cursus de l'étudiant, la somme sera due et devra être remboursée.

L'attribution de cette bourse sera conditionnée à l'inscription et à la présence effective de l'étudiant au sein du cursus choisi comme suit :

50% de la bourse versée en master 1

50% de la bourse versée en master 2

Les sommes sont précisées dans Document annexe au titre de l'année universitaire 2022-2023.

ANNEXE FINANCIERE

Une bourse sera affectée aux deux étudiants sélectionnés selon des critères d'excellence. Elles seront attribuées aux deux étudiants les mieux classés en licence 3 parmi les quinze premiers étudiants de la L3 de la faculté de droit de Saint-Etienne.

- L'étudiant classé 1^{er} se verra attribuer une bourse de 8 000 euros.
- L'étudiant classé second se verra attribuer une bourse de 5000 euros.

Une bourse de 8000 euros sera attribuée à un étudiant boursier le mieux classé dans les quinze premiers étudiants en fonction de ses résultats en licence 3.

Une bourse d'attractivité de 8 000 € sera attribuée à un étudiant extérieur à l'UJM sélectionné selon l'excellence de son dossier.



Descriptif

Financement d'Excellence en Master (FEM), Campus de Roanne

Les masters en sciences industriels de l'Université Jean Monnet invitent ses étudiants à candidater aux bourses d'excellence. Ce Dispositif d'Attractivité est à destination des étudiants de M1 ou M2 candidats en master Sciences industrielles GI ou T3I, privilégiant la recherche, et vient en complément des dispositifs d'attractivité pour les étudiants internationaux. Les bourses sont attribuées sur critères d'excellence académique.

Montant attribué pour le financement d'excellence : 600 euros / mois pendant 10 mois

Nombre de financement en 2022-2023 : 2 par master

Critères d'attribution :

- Excellence académique, partenariat universitaire
- Cohérence du projet professionnel (orientation recherche : le candidat s'engage à suivre la formation et à effectuer son stage de master au LASPI)

Critère d'éligibilité :

- Dossier de candidature complet
- Avoir été accepté dans l'une des formations M2 GI ou T3I
- Financement non-cumulable avec d'autres dispositifs de bourses d'excellence et contrats d'apprentissage, cumulable avec les bourses sur critères sociaux

Pièces exigées dans le dossier :

- Formulaire de candidature Financement d'Excellence 2022 ;
- Curriculum Vitae à jour ;
- Relevé de notes de chaque année depuis la première année de licence, qui précise la liste des cours suivis ;
- Notes du bac ou équivalent ;
- Copie d'une carte d'identité ou passeport en cours de validité ;
- Attestation du niveau d'anglais (Résultat aux tests internationaux standards d'anglais ou, à défaut, rédaction de la lettre de motivation en anglais) ;
- Lettre de motivation présentant le projet de l'étudiant ;
- Relevé de notes de l'UJM du trimestre en cours et précédents le cas échéant (pour les étudiants qui ont déjà commencé leurs études en master 1 à l'UJM)
- Attestation d'engagement (stage au LASPI)



Modalité de dépôt des candidatures :

- Compiler l'ensemble des documents en un seul fichier pdf intitulé : 2022FEM_VOTRENOM_VOTREPRENOM.pdf.
- Envoyer le fichier pdf par mail à l'adresse @univ-st-etienne.fr

Calendrier :

- Date limite envoi du dossier de candidature (fichier pdf) : **à préciser**, délai de rigueur
- Réunion de la Commission : **à préciser**
- Notification de la sélection des candidats, **à préciser**
- Début du versement du financement : Septembre 2022
- Fin du versement de la bourse : Juin 2023

Conditions de versement de Bourses d'Excellence :

- Pour le premier versement : lettre de sélection de la commission, attestation d'arrivée, certificat de scolarité, RIB, fiche de renseignements, un certificat d'assurance santé et rapatriement couvrant l'intégralité du séjour ;
- Financement non-cumulable avec d'autres dispositifs de bourses d'excellence et contrats d'apprentissage. Bourse cumule avec les bourses sur critères sociaux,
- Echancier de financement -
 - un premier versement équivalent à 1400€ après réception des documents suivants :
 - un certificat d'arrivée signé par le responsable de formation, un RIB,
 - un versement de 400€ pendant les 4 mois suivants après certification de la présence en cours par le responsable de formation.
 - un versement de gratification de stage à hauteur de 600€/mois pendant les 5 mois suivants à termes échus et après attestation de présence visée par le directeur du LASPI.

Contact : @univ-st-etienne.fr

Descriptif

Financement d'Excellence en Doctorat (FED), Campus de Roanne

Le Financement FED a pour objectif de financer de courts séjours au LASPI pour des doctorants issus de nos établissements partenaires en vue d'étudier la mise en place d'une convention de cotutelle, l'appel est diffusé auprès des établissements partenaires :

Après accord de son directeur de thèse, le candidat doit déposer un dossier contenant les pièces suivantes :

- Formulaire de candidature Financement d'Excellence en doctorat 2022 ;
- Curriculum Vitae à jour ;
- Relevé de notes de chaque année depuis la première année de licence, qui précise la liste des cours suivis ;
- Notes du bac ou équivalent ;
- Copie d'une carte d'identité ou passeport en cours de validité ;
- Attestation du niveau d'anglais (Résultat aux tests internationaux standards d'anglais ou, à défaut, rédaction de la lettre de motivation en anglais) ;
- Lettre de motivation présentant le projet de l'étudiant ;
- Avis du directeur de thèse ;

Montant de la bourse :

Le financement FED se matérialise par une bourse de 800 euros / mois pendant 3 mois.

Critères d'attribution :

- Excellence académique, partenariat universitaire
- Cohérence du projet professionnel et de l'activité de recherche avec le LASPI.

Modalité de dépôt des candidatures :

- Compiler l'ensemble des documents en un seul fichier pdf intitulé : 2022FEM_VOTRENOM_VOTREPRENOM.pdf.
- Envoyer le fichier pdf par mail à l'adresse laspi@univ-st-etienne.fr

Calendrier :

- Au fil de l'eau

Conditions de versement du financement d'Excellence :

- un premier versement équivalent de 800€ après réception des documents suivants :
 - o un certificat d'arrivée signé par le responsable de laboratoire, un RIB,
 - o un certificat d'assurance santé et rapatriement couvrant l'intégralité du séjour.
- un versement de 800€ pendant les 2 mois suivants (début de mois) après certification de la présence par le directeur de laboratoire.

Non respect du dispositif de financement :

En cas d'absence non justifiée du boursier au laboratoire, le dispositif de paiement sera immédiatement arrêté et une partie du premier versement pourra être réclamée

Contact : _____ laspi@univ-st-etienne.fr

Conseil d'Administration

Dispositifs d'aide à la mobilité et à la recherche internationale

1/ Dispositif Financement d'excellence en Master (FEM)

Le dispositif FEM à destination des étudiants de master (génie industriel et T3I) soutiendra le financement d'étudiants étrangers, souhaitant réaliser un master à l'UJM ainsi que le stage au Laboratoire d'Analyse des Signaux et des Processus Industriels (LASPI) sur le site de Roanne.

Le soutien apporté aux mobilités des étudiants retenus reprend le dispositif proposé par l'Université d'un financement d'une bourse de 3000€ pour les 5 premiers mois correspondant à la période de formation et le versement pendant les 5 mois suivants d'une gratification de stage de 600€/mois. Ce soutien à la mobilité ne pourra pas se cumuler avec d'autres sources de financement.

Le financement sera également proportionnel aux dates de stage exactes.

Echéancier de financement

Les conditions de versement sont décrites ci-dessous :

- un premier versement équivalent à 1400€ après réception des documents suivants :
 - o un certificat d'arrivée signé par le responsable de formation, un RIB,
 - o un certificat de scolarité UJM pour l'année en cours,
 - o un certificat d'assurance santé et rapatriement couvrant l'intégralité du séjour.
- un versement de 400€ pendant les 4 mois suivants après certification de la présence en cours par le responsable de formation.
- un versement de gratification de stage complété à hauteur de 600€ après signature complète de la convention de stage pendant les 5 mois suivants à termes échus et vérification de présence par le directeur de laboratoire.

Non respect du dispositif de financement :

L'étudiant s'engage à suivre la formation et à faire le stage au sein du LASPI.

En cas de fin anticipée du dispositif, le paiement sera immédiatement suspendu et une partie des premiers versements pourra être réclamée.

2/ Dispositif Financement d'excellence en Doctorat (FED)

Le dispositif FED à destination des étudiants inscrits en doctorat à l'étranger a pour objectif de fournir une bourse d'accueil pour des étudiants doctorants étrangers d'excellence souhaitant faire un cours séjour au LASPI (durée 3 mois).

Le soutien apporté aux mobilités des étudiants retenus se traduit par le financement d'une bourse de 800€ /mois pendant 3 mois

Echéancier de financement

Les conditions de versement de la bourse sont décrites ci-dessous :

- un premier versement équivalent de 800€ après réception des documents suivants :
 - o un certificat d'arrivée signé par le responsable de laboratoire, un RIB,
 - o un certificat d'assurance santé et rapatriement couvrant l'intégralité du séjour.
- un versement de 800€ pendant les 2 mois suivants (début de mois) après certification de la présence par le directeur de laboratoire.

Non respect du dispositif de financement :

L'étudiant s'engage à suivre la formation et à faire le stage au sein du LASPI.

En cas de fin anticipée du dispositif, le paiement sera immédiatement suspendu et une partie des premiers versements pourra être réclamée.

Origine des financements

Les financements ci-dessus sont prélevés sur les recettes de l'alternance des masters génie industriel et T3I.

L'objectif des financements de quelques étudiants en master est d'augmenter l'attractivité de cette formation auprès d'étudiants d'excellence ce qui pourra contribuer à augmenter le niveau général de la formation et accroître le flux d'étudiants vers la recherche (thèse de doctorat).

Le nombre de financements d'excellence envisagé est de 2 par master par an pour un montant de 24 000€/an.

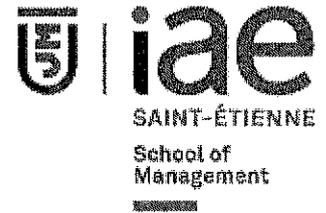
Par ailleurs d'accueil de ces doctorants renforcera les échanges avec nos établissements partenaires à l'étranger et incitera au développement de thèses en cotutelles.

Le nombre de bourses d'accueil envisagé est de 2 par an soit un montant global de 4800€ /an.



UNIVERSITÉ
JEAN MONNET
SAINT-ÉTIENNE

LES ATOUTS D'UNE ÉCOLE,
LES VALEURS DE L'UNIVERSITÉ



IAE
SAINT-ÉTIENNE
School of
Management

Dispositif financier de bourses de mobilité

Bourses de mobilité étudiante entrante

1. Objet

L'IAE souhaite attribuer à des étudiants internationaux des bourses d'attractivité internationale. Le financement de ces bourses a été arbitré dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Moyens et du Conseil d'administration IAE pour un montant total annuel de 6 000€.

2. Montant pour 2022-23

5 bourses sont attribuées à des étudiants inscrits Licence 3 Gestion Parcours Management and International Business. Montant : 240€ / mois sur 5 mois
Coût : 1 200 € / étudiant soit 6.000€

3. Modalités de versement

75 % de la bourse sera versée à l'arrivée en France du lauréat, après validation de son inscription et 25 % à la fin de son cursus (sous condition d'assiduité et dans les 2 mois suivants la réception des justificatifs).

Dispositif financier de bourses de mobilité

Bourses de mobilité étudiante sortante

1. Objet

L'IAE souhaite attribuer à des étudiants internationaux des bourses de mobilité internationale. Le financement de ces bourses sur le budget propre de l'IAE, a été arbitré dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Moyens et du Conseil d'Administration de l'IAE du 31 mai 2022 pour un montant total annuel de 5 000€.

2. Montant pour 2022-23

5 bourses sont attribuées à des étudiants inscrits Licence 3 Gestion Parcours Management and International Business. Montant : 200€ / mois sur 5 mois
Coût : 1 000 € / étudiant soit 5.000€

3. Modalités de versement

75 % de la bourse sera versée à l'arrivée en France du lauréat, après validation de son inscription et 25 % à la fin de son cursus (sous condition d'assiduité et dans les 2 mois suivants la réception des justificatifs).



Dispositif financier de bourses de mobilité

Bourses de mobilité étudiante entrante

1. Objet

Le DEPT souhaite attribuer à des étudiants internationaux des bourses d'attractivité internationale. Le financement de ces bourses a été arbitré dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Moyens pour un montant total annuel de 20 000€.

2. Montant pour 2022-23

2 bourses sont attribuées à des étudiants inscrits en M1

Montant : 600€ / mois sur 10 mois

Coût : 6.000€ / étudiant soit 12.000€

3 bourses sont attribuées à des étudiants inscrits en M2

Montant : 600€ / mois sur 4 mois

Coût : 2.400€ / étudiant soit 7.200

Coût total : 19.200 euros

3. Modalités de versement

- La bourse est versée mensuellement, sur justification d'attestation d'assiduité.
- La décision concernant le renouvellement d'une bourse de M1 pour un étudiant admis en M2 est soumise à l'appréciation du responsable de formation et du Directeur de composante.



UNIVERSITÉ
JEAN MONNET
SAINTE-ETIENNE

Campagne d'aides à la mobilité internationale « bourses d'attractivité 2022/2023 »

de la Graduate School Manutech-SLEIGHT

Ingénierie Lumière Surfaces Santé & Société (EUR Manutech-SLEIGHT)

Coordonné par l'Université de Lyon et dont la délégation de gestion revient à l'Université Jean Monnet, le projet d'École Universitaire de Recherche (EUR) Manutech-SLEIGHT, ou Manutech-SLEIGHT Graduate School, a démarré en septembre 2018.

L'ambition du projet est de devenir une Graduate School reconnue mondialement grâce à la convergence de tous les champs disciplinaires qu'il couvre en enseignement et en recherche, avec leur application sociétale, en particulier pour l'énergie et la santé.

Le projet repose sur des bases solides de l'EquipEx MANUTECH-USD (Ultrafast Surface Design, 2011) et du LabEx MANUTECH-SISE (Surface and Interface Science Engineering, 2011). Manutech-SLEIGHT intègre 8 laboratoires stéphanois et lyonnais en optique-photonique, sciences des matériaux, informatique, imagerie, mécanique et bioingénierie et des partenaires industriels (et le Label FrenchTech), qui fourniront aux chercheurs les ressources nécessaires à la conception conforme aux besoins des utilisateurs, à la fabrication et la caractérisation des surfaces, et à l'évaluation des coûts sur des cas concrets.

Le volet scientifique de l'EUR Manutech-SLEIGHT est organisé autour de trois grands axes :

Axe 1 : Prédire et expérimenter les processus de modification de surface induits par la lumière pour l'identification et le contrôle des processus fondamentaux guidant l'évolution transitoire de l'absorption de la lumière et des modifications de surface.

Axe 2 : Extraire une information complète et du sens à partir de l'imagerie de surface tant pour offrir des outils de diagnostic plus sûrs, rapides et élaborés pour divers environnements tels que les environnements radiatifs sévères ou le diagnostic in situ de tissus biologiques que pour doter l'industrie de moyens de contrôle in situ des processus de fabrication.

Axe 3 : Favoriser un saut technologique décisif dans l'ingénierie et le contrôle des effets de modification de surface induits par la lumière, par exemple pour le développement d'une nouvelle génération d'outils intelligents de traitement sur des échelles ultimes et le développement de surfaces micro-nano structurées et fonctionnelles avec des propriétés optiques, mécaniques, chimiques, physiques.

Le volet pédagogique de la Graduate School s'appuie sur 9 parcours de master portés par l'UJM : l'ensemble des parcours du Master OIVM (parcours Photonics Engineering, AIMA, PSRS, COSI, IMLEX et RADMEP – Les 4 derniers parcours sont des master *Erasmus Mundus Joint Master Degrees* -), deux parcours du Master Informatique (MLDM et DSC) et le parcours Biomedical Engineering (BME) du Master Ingénierie de la Santé. A cela s'ajoute la formation d'ingénieur de l'antenne stéphanoise de

l'IOGS (Institut d'Optique Graduate School, Palaiseau), et des parcours recherche de trois départements de l'INSA Lyon, ainsi que deux écoles doctorales ED SIS et ED MEGA.

Dans le cadre de l'EUR, des étudiants de différents horizons bénéficient ainsi d'une offre intégrée Formation-Recherche avec notamment la réalisation d'évènements scientifiques biannuels appelés les *SLEIGHT Science Events (SSEs)*. Ces manifestations sont le cœur de la Graduate School en proposant sur une semaine, à l'ensemble du consortium Manutech-SLEIGHT et notamment à ses étudiants, un programme très riche (workshops scientifiques, cours réalisés par des scientifiques de renommée internationale, présentations d'étudiants en doctorat et en Master, ...).

Parallèlement, de nouveaux modules et cursus seront conçus, en cohérence avec les trois axes de recherche, et visant à former les experts interdisciplinaires académiques et/ou industriels de demain.

Pour attirer les meilleurs étudiants, la Graduate School Manutech-SLEIGHT a mis en place une procédure sélective de recrutement. L'attractivité internationale est également encouragée par des partenariats, des doctorats en cotutelle, des experts étrangers dans les jurys et l'internationalisation des formations. Une offre de formation continue sera également développée.

La Graduate School finance également des projets de recherche dans le cadre d'appels à projets (avec le financement de thèses, de post-doctorants et de gratifications de stages), des actions telles que l'accueil de professeurs invités, la mobilité internationale de chercheurs et d'étudiants (mobilité entrante et sortante), l'organisation de manifestations scientifiques internationales sur le site Saint-Etienne/Lyon, l'accès aux équipements du GIE MANUTECH USD, ...

Conformément au dossier présenté et retenu par l'ANR et aux conditions de contractualisation avec l'ANR, la Graduate School Manutech-SLEIGHT vise à renforcer l'attractivité internationale des formations au travers notamment de l'attribution d'aides spécifiques à la mobilité « bourses d'attractivité ».

Pour l'année 2022/2023, une enveloppe totale maximale de 56 000 € sera attribuée. Cette enveloppe correspond à 7 bourses de 8 000 € (Montant attribué pour 2 semestres de présence sur le site Saint-Etienne) ou à un nombre plus important de bourses correspondant à une combinaison de bourses attribuées pour 2 semestre et de bourses attribuées pour un semestre sur site à Saint-Etienne (montant attribué pour un semestre sur le site : 5 000 €/étudiant).



Campagne des aides à la mobilité internationale « bourses d'attractivité 2022/2023 »

Graduate School Manutech-SLEIGHT

Règlement

Article 1 : Objet

La campagne des aides à la mobilité internationale est organisée par la Graduate School Manutech-SLEIGHT (EUR Manutech-SLEIGHT), qui est conventionnée entre l'ANR et l'Université de Lyon.

Ces aides à la mobilité internationale s'adressent à des étudiants d'excellent niveau (étudiants de préférence internationaux mais également nationaux) qui s'inscrivent dans les parcours de Master intégrés dans la Graduate School Manutech-SLEIGHT : Master OIVM (parcours Photonics Engineering, AIMA, PSRS, COSI, IMLEX et RADMEP – Les 4 derniers parcours sont des master *Erasmus Mundus Joint Master Degrees* -), Master Informatique (parcours MLDM et DSC) et Master Ingénierie de la Santé (parcours BioMedical Engineering - BME) à chaque rentrée universitaire sur la durée du programme EUR.

Article 2 : Conditions d'admission

Le dispositif d'aide à la mobilité internationale est ouvert aux étudiant.e.s inscrit.e.s dans les Masters de la Graduate School. Les candidat.e.s sont des personnes physiques régulièrement inscrites à l'Université Jean Monnet l'année de l'aide.

La session d'aides à la mobilité internationale pour la cinquième année universitaire de la Graduate School (année universitaire 2022-2023) s'adresse aux étudiant.e.s de Master 1 ou Master 2, ayant présenté leur candidature dans le cadre de la sélection en Master.

Article 3 : Modalités de sélection des candidats

La phase de sélection des candidats a été validée en accord avec les modalités de gouvernance de la Graduate School Manutech-SLEIGHT, conformément au dossier déposé et retenu par l'ANR.

La sélection des candidat.e.s pour ces bourses d'attractivité est opérée par le comité pédagogique de Manutech-SLEIGHT, sur la base d'un dossier complet transmis par les candidat.e.s. Le comité exécutif de Manutech-SLEIGHT valide l'enveloppe maximale globale dédiée au financement des bourses d'attractivité. La Responsable Scientifique et Technique de Manutech-SLEIGHT, ordonnateur des crédits, procède à la notification de l'attribution de la bourse au candidat.

Article 4 : Montant de l'aide et modalités de versement

Le montant des bourses d'attractivité attribuées par Manutech-SLEIGHT sera fonction du nombre de semestres de présence des étudiants sur le site Saint-Etienne :

- 5 000 € pour un semestre de présence,
- 8 000 € pour deux semestres de présence.

Le stage de fin de M2, constituant un semestre à lui tout seul, ne donne pas lieu à l'attribution d'une bourse s'il donne lieu à une gratification dans le cadre de la législation française. Un complément de 3 000 € sera accordé aux étudiants boursiers en M2 pour les stages ne donnant lieu ni à rémunération ni à gratification et si le stage est effectué sur les thématiques de recherche de Manutech-SLEIGHT.

Les modalités de versement de cette bourse de mobilité internationale feront l'objet d'un virement bancaire sur un compte bancaire hébergé en France ou en Europe.

Pour les étudiant.e.s inscrit.e.s pour deux semestres sur le site Saint-Etienne, les versements seront réalisés en quatre fois :

- Un premier virement à hauteur de 25 % sera opéré après l'arrivée effective de l'étudiant.e à Saint-Etienne, sur présentation de la copie de l'attestation d'inscription administrative dans le parcours de Master concerné, sur présentation d'un Relevé d'Identité Bancaire d'une banque française ou européen et après signature par l'étudiant.e du dossier de candidature. Ce dossier de candidature sera également co-signé par la Responsable Scientifique et Technique de l'EUR Manutech-SLEIGHT et le coordinateur du parcours de Master.
- Un deuxième virement à hauteur de 25 % sera opéré en février 2022. Les conditions de paiement sont :
 - o L'assiduité de l'étudiant.e ;
 - o La participation de l'étudiant.e à toutes les activités proposées par l'EUR Manutech-SLEIGHT (séminaires, conférences, ...) lorsqu'elles portent sur les domaines scientifiques du parcours de master suivi par l'étudiant.e et lorsque le calendrier du Master le permet.

- Un troisième virement à hauteur de 25 % sera opéré en avril 2022. Les conditions de paiement sont :
 - o L'assiduité de l'étudiant.e à l'ensemble des cours du master ;
 - o La présence de l'étudiant.e à la SLEIGHT Science Event #9 (Janvier 2023) lorsque le calendrier de cours du Master le permet.
 - o Participation à toutes les activités proposées par l'EUR Manutech-SLEIGHT (séminaires, conférences, ...) sauf dérogation accordée par le responsable de parcours..
- Le solde (quatrième versement) de 25 % sera opéré en septembre 2022. Les conditions de paiement sont :
 - o L'assiduité de l'étudiant.e à l'ensemble des cours du master ;
 - o La présence de l'étudiant.e aux examens. Le certificat de réussite signé par le coordinateur du Master devra être fourni à l'EUR Manutech-SLEIGHT ;
 - o La présence de l'étudiant.e à la SLEIGHT Science Event #10 (Juillet 2023), participation à distance possible en cas de stage lointain.
 - o Participation à toutes les activités proposées par l'EUR Manutech-SLEIGHT (séminaires, conférences, ...) sauf dérogation accordée par le responsable de parcours. La réalisation des actions prévues pour l'obtention du Manutech-SLEIGHT Certificate avec la possibilité de les finaliser sur l'année universitaire suivante.

Pour les étudiant.e.s inscrit.e.s pour un semestre à Saint-Etienne, les versements seront réalisés en deux fois :

- Un premier virement à hauteur de 50 % sera opéré après l'arrivée effective de l'étudiant.e à Saint-Etienne, sur présentation de la copie de l'attestation d'inscription administrative dans le parcours de Master concerné, sur présentation d'un Relevé d'Identité Bancaire d'une banque française ou européenne et après signature par l'étudiant.e du dossier de candidature. Ce dossier de candidature sera également co-signé par la Responsable Scientifique et Technique de l'EUR Manutech-SLEIGHT et le coordinateur du parcours de Master.
- Un deuxième virement à hauteur de 50 % sera opéré à la fin du semestre réalisé à Saint-Etienne. Les conditions de paiement sont :
 - o L'assiduité de l'étudiant à l'ensemble des cours du master du semestre suivi et aux examens ;
 - o La présence de l'étudiant.e à la SLEIGHT Science Event du semestre (SLEIGHT Science Event #9 de janvier 2023 ou #10 de juillet 2023) lorsque le calendrier de cours du Master le permet. Pour la SSE#10 en juillet, l'étudiant.e sera autorisé à participer à l'évènement en distanciel en cas de stage lointain)
 - o o Participation à toutes les activités proposées par l'EUR Manutech-SLEIGHT (séminaires, conférences, ...) sauf dérogation accordée par le responsable de parcours. La réalisation des actions prévues pour l'obtention du Manutech-SLEIGHT Certificate.

Compte-tenu du contexte sanitaire actuel, les conditions d'accueil des étudiants internationaux sont incertaines. Tout versement sera conditionné par une arrivée effective des étudiant.e.s à Saint-Etienne. Aussi, l'Université Jean Monnet se réserve le droit de modifier les périodes de versements en fonction des dates d'arrivée effective des étudiant.e.s bénéficiaires à l'Université Jean Monnet. Le

1^{er} versement pouvant être effectué tardivement dans l'automne 2022, les 2^{ème} et 3^{ème} versements, pour les étudiant.e.s inscrit.e.s deux semestres à l'Université Jean Monnet, seront éventuellement réalisés à des dates différentes au cours du 1^{er} semestre 2023 afin de répartir équitablement ces versements sur la période de présence effective de l'étudiant.e boursier à l'Université Jean Monnet. Pour les étudiant.e.s inscrit.e.s un seul semestre à l'Université Jean Monnet, le 2^{ème} versement pourra éventuellement être différé au cours du 1^{er} semestre 2023.